



## Nominations

### MTES- Administration centrale :

Amélie Coantic (ICPEF), est nommée sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité au sein de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, à l'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**DREAL Normandie :** Yves Salaün (IGPEF), est nommé directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie pour une durée de cinq ans, à compter du 12 novembre 2019.

**DREAL Occitanie :** Patrick Berg, administrateur général, est nommé directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**DREAL Normandie :** Olivier Morzelle (IGPEF), est nommé directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**DDCSP de la Charente :** Anthony Montagne (IGS), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Charente à compter du 4 novembre 2019.

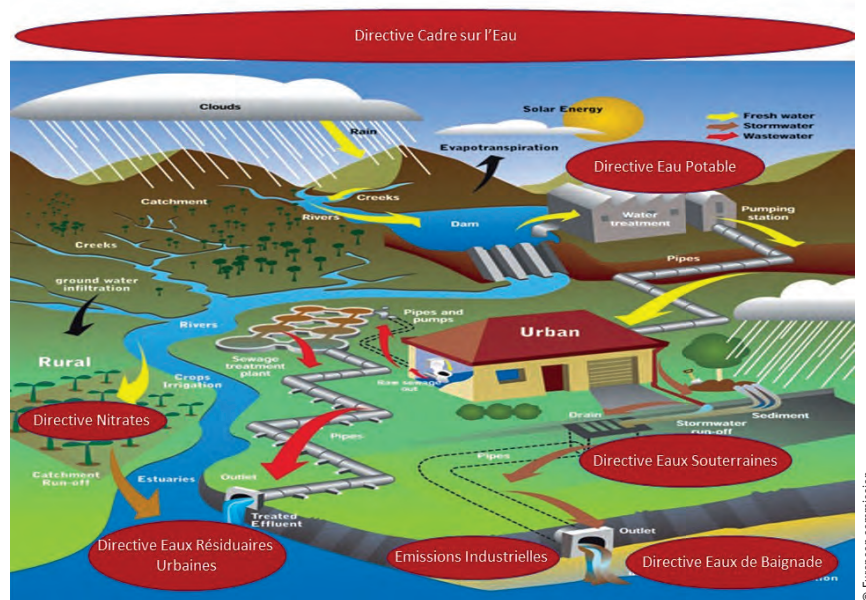
**DDPP de la Loire-Atlantique :** Juan-Miguel Santiago, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de 2<sup>e</sup> classe, est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations de la Loire-Atlantique à compter du 4 novembre 2019.

**DDCSP du Lot :** Marie-Dominique Thieabaut-Rousson, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, est nommée directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot à compter du 7 novembre 2019.

## Actualités France

# LA QUESTION DE L'EAU EST AVANT TOUT UN PROBLÈME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans la perspective d'une éventuelle révision de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le Cercle Français de l'eau a organisé le 14 novembre un colloque intitulé « Révision de la politique européenne de l'eau : avec ou sans la France ? » pour réfléchir à l'influence de la France sur la politique européenne de l'eau.



Directive Cadre sur l'Eau.

Vingt ans après le vote de la Directive Cadre sur l'Eau, la politique européenne de l'eau est à l'origine d'un triple désenchantement des acteurs français de la filière. En cause, le non-respect des échéances de la directive, les sujets de l'eau et l'environnement qui semblent être passés au second plan de l'agenda politique de la commission européenne, la perte de l'influence française. « Il nous a semblé qu'il y avait urgence pour porter les enjeux considérés comme majeurs par la France, et de réfléchir aux objectifs posés par la DCE et par ses directives filles en sachant que nous avons des choses à améliorer mais aussi des risques de perdre un certain nombre de principes qui ne sont pas des acquis partagés par les membres, tels que l'organisation par bassin géographique ou le regroupement des coûts » prévient Pierre Victoria, délégué général du CFE.

La politique européenne de l'eau même

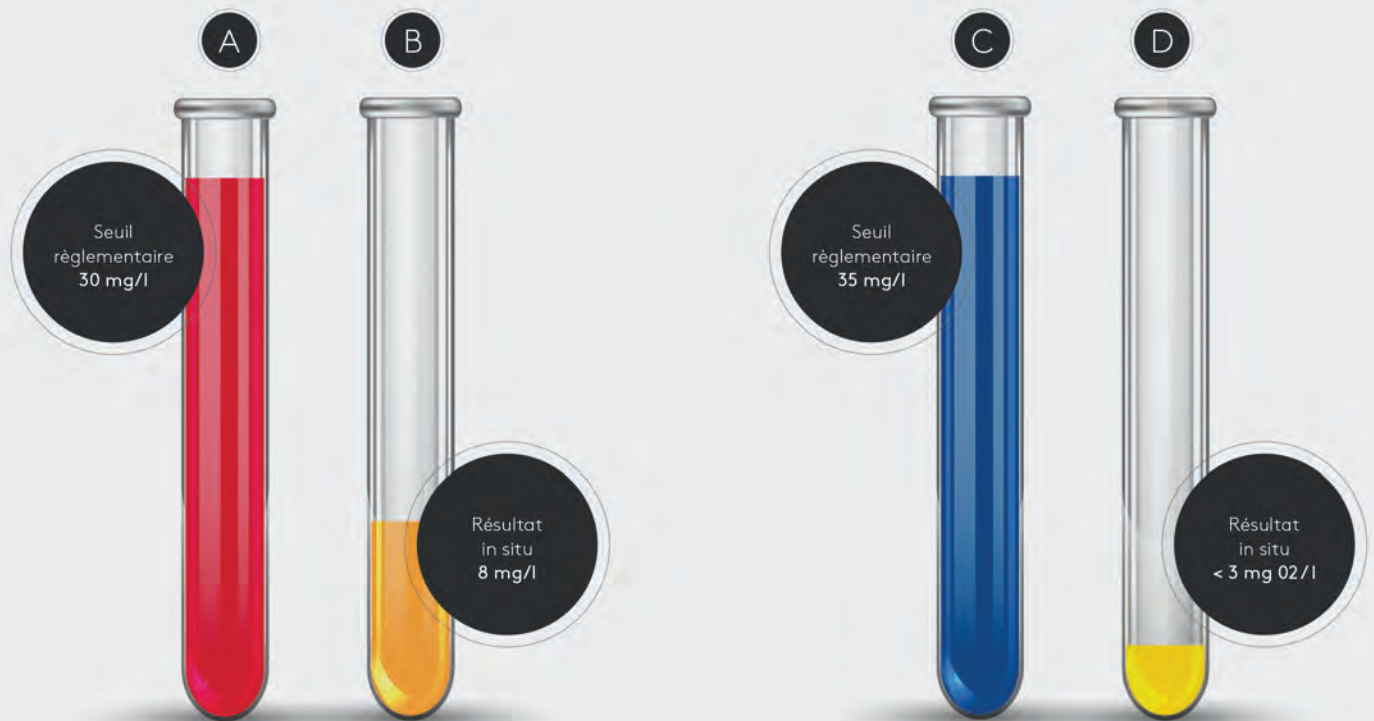
si elle a permis des avancées incontestables (plus de 80 % de la population européenne est raccordée à une station de traitement des eaux résiduaires urbaines, 85 % des eaux de baignade surveillées sont en excellent état, la réduction du phosphore et de l'azote dans l'agriculture s'est traduite par une amélioration de la qualité de l'eau), révèle toutefois un état des eaux européennes préoccupant, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Seules 40 % des eaux de surface présentent un bon état écologique, 38 % un bon état chimique. Le modèle de la PAC reste par ailleurs productiviste et produit la première source de contaminations des eaux européennes par des pollutions diffuses. Le changement climatique se traduit par des phénomènes extrêmes tels que le stress hydrique et des inondations inégales.

A l'aune de ces nouveaux défis, l'un des grands enjeux de la politique

# Kingspan a toujours une longueur d'avance

Paramètre: MES

Paramètre: DBO5



Prélèvement effectué par "Flandres Analyse" le 12 Avril 2019 sur un BioDisc 25EH installé en 2016 à "La ferme du Bucheron" à Steenvoorde.

**Le BioDisc de Kingspan:** Simple, robuste et efficace sur tout type de projet

Contactez nous pour plus d'information  
eaux@kingspan.com  
0805 22 00 93

kingspan.fr/eaux



**AFAG** : L'Association Française des applicateurs de Géomembranes annonce l'élection de Vincent Micollier, Chef de secteur pour l'entreprise Eurovia Etanchéité, au mandat de Président. Vincent Micollier, auparavant secrétaire-adjoint de l'association, succède dans ce poste à Thierry Lorillon, appelé à de nouvelles fonctions.

**Ademe** : Laurent Pichard a été nommé membre du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en qualité de représentant de l'État, en remplacement de Denis Charissoux.

**MTES – Cabinet** : Stéphanie Schær a été nommée directrice adjointe du cabinet à compter du 12 novembre 2019 en remplacement de Cyril Forget.

**UIE, Union Nationale des industries et entreprises de l'Eau et l'Environnement** : Anne-Laure Makinsky a été nommée déléguée générale par les administrateurs de l'UIE à compter du 14 octobre 2019.

**MTES - DGALN** : par décret publié au Journal Officiel du 31 octobre 2019, Stéphanie Dupuy-Lyon succède à Paul Delduc à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

**MTES – Direction de l'eau** : Olivier Thibault (ICPEF) est nommé directeur de l'eau et de la biodiversité à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, en remplacement de Thierry Vatin.

**Agence de l'eau Artois-Picardie** : Thierry Vatin succède à Bertrand Galtier à la direction générale de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

**Kerlink** : Catherine Failliet rejoint le Conseil d'Administration de Kerlink. Après avoir occupé le poste de Directrice Générale de LACROIX Sofrel pendant 4 ans, Catherine Failliet est actuellement Directrice Générale Adjointe en charge du Business Development du Groupe CLAIRE (Sainte-Lizaigne, Hydromeca, Fast, DLC Mennesson, VV Electronic).

européenne de l'eau est de compléter l'approche environnementale par une approche centrée sur la disponibilité de la ressource. Pour le CFE, la situation se révèle d'autant plus urgente que la France se singularise en Europe par le morcellement de ses services d'eau, ce qui pose le problème de l'équilibre entre la faisabilité opérationnelle et les exigences de la qualité de l'eau. Dans ce contexte, le CFE porte un certain nombre de propositions :

- La mise en place d'une dynamique de travail entre les différents partenaires afin de promouvoir les messages de la France.
- Le principe de « l'eau paie l'eau », celui du « pollueur-payeur », ainsi que la question de l'accès à l'eau pour tous.
- La nécessité d'intégrer l'accord de Paris dans la politique européenne de l'eau en complétant la logique environnementale, qualitative, par une logique d'approvisionnement quantitative : les questions se posent notamment de la priorisation des usages dans la gestion du stress hydrique, de l'augmentation des objectifs de réutilisation des eaux usées (REUT), ou encore de la gestion des micropolluants.
- La sécurisation des financements en s'appuyant sur la révision de la notion de redevance pour service rendu mutualisé et en permettant

que des transferts entre catégories d'usagers conduisent à une récupération des coûts territorialisée et non pas seulement secteur par secteur.

- La préservation de la ressource en eau doit irriguer toutes les politiques européennes. Elle doit favoriser la transition du modèle agricole dans le cadre de la nouvelle PAC en rémunérant les exploitations à fort rendement, pour des services rendus dans la préservation de la biodiversité, ou de la durabilité des sols, et de la capture du carbone et de l'azote. Face à l'influence de l'eau sur l'ensemble des activités industrielles, Thierry Burlot, président du Cercle Français de l'Eau, récuse plusieurs idées reçues. Il appelle de ses vœux à faire face aux attentes que la politique de l'eau suscite et rappelle que les préoccupations environnementales et économiques s'affirment comme des enjeux de plus en plus marqués dans les politiques d'aménagement du territoire. « *La politique de l'eau n'est surtout pas une politique environnementale mais avant tout un problème économique et un problème d'aménagement du territoire. Il est donc indispensable que l'on réapprenne la transversalité des politiques publiques et que le green deal européen devienne un blue deal européen* ». ●

Pascale Meeschaert

## EN BREF

**Reuse** : Le Cerema vient de publier 3 fiches portant sur la réutilisation des eaux usées traitées en agriculture, sur les économies d'eau dans les espaces verts et bâtiments communaux et sur l'optimisation de l'arrosage des espaces verts. Elles sont accessibles ici à l'adresse : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/>

**Gemapi** : L'IGA et le CGEDD ont procédé à une première évaluation des conséquences du transfert de la gestion des milieux aquatiques et le la prévention des inondations aux EPCI à fiscalité propre. Ce rapport est accessible à l'adresse : [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012245-01\\_rapport\\_cle2ffb4d.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012245-01_rapport_cle2ffb4d.pdf)

**Crues & inondations** : Le CGEDD a publié un rapport concernant les

inondations du 14 au 17 octobre 2018 dans l'Aude. Il ressort que le dispositif de prévision et de vigilance crues a fonctionné correctement. Les élus comme la population dénoncent cependant l'absence d'anticipation du passage en vigilance météorologique rouge et interpellent également Météo France quant à l'évolution de ses outils de mesure (radars de pluies), de prévision (modèles numériques) et à son organisation lors des épisodes méditerranéens. [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012561-p\\_rapport\\_cle1e876a.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012561-p_rapport_cle1e876a.pdf)

**Recyclage du phosphore** : Récupérer le phosphore contenu dans les eaux usées est une solution prometteuse. Les scientifiques de l'unité OPALE d'Irstea ont développé un procédé innovant dans le cadre d'un projet européen. <https://www.irstea.fr/>